

Liherté Égalité Fraternité

DRAIOSUP NEWSLETTER

Numéro 15 Jeudi 27 juin 2024

Parcoursup: Accompagnement pour la fin de la phase principale

CANDIDATS: CLASSEMENT ET ARCHIVAGE des vœux en attente

La phase d'admission principale se termine le vendredi 12 juillet 2024. Les dernières propositions d'admission seront envoyées le mercredi 10 juillet 2024 et les candidats qui recevront une proposition ce jour-là auront jusqu'au jeudi 11 juillet, 23h59 pour l'accepter ou la refuser. En parallèle, la phase complémentaire qui a débuté le mardi 11 juin se poursuit jusqu'au jeudi 12 septembre 2024.



Un Live Instagram "Comment classer ses vœux en attente?" se déroulera le lundi 1er juillet 2024 de 18h à 18h45.

Jérôme Teillard, Chef de projet Parcoursup VOUS explique comment classer vos vœux en attente.



CLASSEMENT DES VŒUX EN ATTENTE par ordre de préférence

Afin d'accélérer l'envoi des propositions d'admission et l'évolution des listes d'attente pendant les derniers jours de la phase principale d'admission, les candidats devront classer par ordre de préférence, les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver entre le lundi 1er juillet et le mercredi 3 juillet 2024.



Cette étape obligatoire s'adresse à l'ensemble des candidats qui ont encore des vœux de la phase principale en attente au 1er juillet qu'ils aient ou non accepté une proposition.

Entre le jeudi 4 juillet et le mercredi 10 juillet 2024, l'ordre de priorité choisi par les candidats sera pris en compte en cas de propositions d'admission des formations de la phase principale.

Si un candidat reçoit une proposition pour un vœu en attente, il doit répondre (accepter ou refuser) à cette proposition et tous les vœux qu'il avait classés après dans sa liste seront supprimés.

MARCHE À SUIVRE depuis la rubrique "Classer mes vœux"

Les candidats classent les vœux qu'ils souhaitent conserver en commençant par celui qu'ils préfèrent (vœu n° 1).

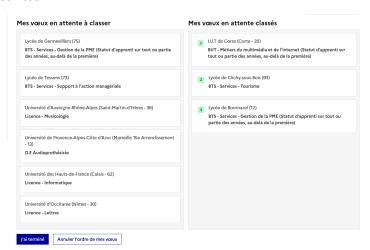
S'ils n'ont qu'un seul vœu en attente et qu'ils souhaitent le garder, il faut le classer en 1er dans leur liste.



Conseils: les candidats n'ont pas besoin de faire de stratégie, ils doivent classer les formations selon ce qu'ils souhaitent

Concrètement, il ne faut pas élaborer le classement des vœux en fonction de la position dans la liste d'attente mais en se posant la question suivante : "Si je suis accepté, est-ce que je vais rejoindre cette formation pour faire mes études supérieures ?".

Les candidats ayant maintenu des vœux en attente et donc concernés par cette opération, recevront un mail et un sms personnalisés dans la semaine du 1er juillet 2024 pour leur expliquer cette procédure. Une vidéo tuto sera également accessible depuis leur dossier. Une dernière relance sera effectuée le mercredi 3 juillet 2024 de manière à ce que chaque lycéen soit bien informé des possibilités qui lui sont offertes.



Dates à retenir



- Entre le lundi 1er juillet et mercredi 3 juillet 2024 : classement obligatoire par les candidats des vœux en attente à maintenir
- Mercredi 10 juillet 2024 : dernières propositions de la phase principale
- Vendredi 12 juillet 2024 : fin de la phase principale et archivage des vœux maintenus en attente

ÉTABLISSEMENTS: ACCOMPAGNER LES CANDIDATS

Archivage des vœux maintenus en fin de phase principale

À la fin de la phase principale, le vendredi 12 juillet, les listes d'attente n'évolueront plus, car les formations sont réputées complètes.

L'archivage des vœux en attente n'est pas automatique et suppose une action volontaire des candidats.



Seuls les vœux que les candidats auront classés par ordre de préférence entre le lundi 1er juillet et le mercredi 3 juillet 2024, 23h59 seront archivés.

Les vœux qui n'auront pas été ordonnés au mercredi 3 juillet seront supprimés le jeudi 4 juillet.

À partir du samedi 13 juillet 2024, les propositions seront faites uniquement au titre de la gestion exceptionnelle des démissions : si une place vient à se libérer pendant l'été, elle sera donc proposée au 1er candidat dans l'ordre de la liste d'attente archivée au vendredi 12 juillet 2024.

Les vœux ordonnés et archivés restent consultables dans les dossiers des candidats (Rubrique "Historique des vœux en phase principale") mais les indicateurs de la liste d'attente ne sont plus affichés, la phase principale étant terminée.



Documents



Pour une parfaite compréhension de cette étape obligatoire, il est important de relayer, dès à présent, auprès des lycéens, la documentation disponible.

Une FAQ est d'ores et déjà disponible sur Parcoursup.

<u>Infographie Parcoursup "Classer ses vœux, comment ça marche?"</u>

QUIZ Parcoursup "Classer ses vœux en attente"

QUIZ Parcoursup "Archivage des voeux"



Parcoursup "Classer ses vœux, comment ça marche?"



Dates à retenir



- Depuis le jeudi 30 mai 2024 : saisine CRAES pour les candidats demandant un réexamen en raison d'une situation exceptionnelle liée à leur état de santé, à leur situation de handicap, à leur statut de SHN ou à leur charge de famille
- Jeudi 4 juillet 2024 : début des CRAES pour les candidats sans proposition
- Du lundi 11 juin au mardi 10 septembre 2024 : formulation des vœux en phase complémentaire par les candidats.

La Commission Régionale d'Accès à l'Enseignement Supérieur - CRAES

Présidée par le recteur de région académique, la CRAES réunit des chefs d'établissement du secondaire et du supérieur ainsi que des responsables des collectivités territoriales.



Le rôle de la CRAES est d'aider les candidats qui sont sans proposition d'admission.

La CRAES peut faire une proposition d'admission dans une formation disposant de places vacantes, sur laquelle le candidat n'a pas été refusé, en tenant compte du projet du candidat, des acquis de sa formation, de ses compétences et de ses préférences.

La CRAES peut être saisie par le candidat depuis son dossier Parcoursup :

- À partir du jeudi 4 juillet 2024 pour les candidats sans proposition d'admission.
- Depuis le jeudi 30 mai 2024 pour les candidats qui font une demande de réexamen en raison d'une situation exceptionnelle liée à leur état de santé, à leur situation de handicap, à leur statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) ou à leur charge de famille.

<u>Dossier de réexamen - Académie d'Amiens</u> <u>Dossier de réexamen - Académie de Lille</u>

La phase complémentaire

La phase complémentaire est ouverte jusqu'au jeudi 12 septembre et permettra aux candidats de formuler de nouveaux vœux sur des formations disposant de places vacantes.

Il n'y a pas de sous-vœux en phase complémentaire. L'offre de formation évolue régulièrement puisque les formations peuvent être inscrites en PC en fonction des places libérées par les candidats de la phase principale. Tous les candidats peuvent y participer.

Depuis leur dossier Parcoursup, dans la rubrique "Mes Vœux", puis "Mes vœux en phase complémentaire", les candidats auront la possibilité d'utiliser le moteur de recherche afin de visualiser la liste des formations dans le domaine qu'ils recherchent.

Les candidats peuvent formuler 10 vœux maximum.

Il est important de réfléchir à son projet avant de formuler des vœux en phase complémentaire. **Un accompagnement personnalisé** par le professeur principal et un psychologue de l'éducation nationale peut être utile, voire nécessaire, afin d'élargir ses choix aussi bien en termes de formation que de localisation.

